

Monsieur le Président du District de Football de Côte-d'Or  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,

Les événements survenus lors de la rencontre U18 opposant notre club au Football Club d'Aiserey ont marqué un seuil inédit dans notre département : des mineurs agressés physiquement et verbalement par des adultes lors d'un match officiel.

Nous savons que le District a un attachement profond aux valeurs éducatives du football.

C'est précisément pour cette raison que nous nous adressons à vous aujourd'hui non pas dans une logique conflictuelle, mais dans une logique institutionnelle et constructive.

Cet événement ne peut rester un fait divers disciplinaire.

Il appelle une réponse départementale forte.

## I. Une responsabilité collective et institutionnelle

Le District est garant :

de l'intégrité des compétitions,

de la sécurité des licenciés,

et de la protection des mineurs dans le cadre sportif.

Lorsque des adultes envahissent un terrain pour intervenir physiquement auprès de jeunes joueurs, la question dépasse le cadre d'un simple match.

Elle touche à la crédibilité de notre organisation sportive.

Nous sommes convaincus qu'une réponse structurée et visible renforcerait l'autorité morale du District et affirmerait son rôle protecteur.

## II. Proposition d'un Plan Départemental Immédiat

Le FC Grésilles soumet respectueusement au District les mesures suivantes, applicables dès le prochain week-end de compétition.

### 1/ Une minute départementale de mobilisation

Organisation, sous l'égide du District :

d'une minute de silence ou de recueillement sur l'ensemble des rencontres (jeunes et seniors),

incluant les plateaux U7 à U11,

accompagnée d'un message officiel du District rappelant la tolérance zéro envers toute violence d'adultes sur mineurs.

Cette initiative, portée par le District lui-même, enverrait un signal clair : la protection des jeunes est une priorité institutionnelle.

### 2/ Lecture d'un message officiel du District

Avant chaque rencontre du week-end concerné :

Un texte unique rédigé et validé par le District, rappelant :

les valeurs éducatives du football,

la responsabilité pénale des adultes en cas de violence,

l'interdiction absolue d'envahissement de terrain.

Ce message, s'il émane du District, devient une référence officielle.

3/ Désignation obligatoire d'un référent sécurité

Pour chaque match de jeunes :

Un adulte identifié,

Portant un signe distinctif visible,

Inscrit sur la feuille de match,

Responsable de la gestion des supporters.

Cette mesure simple permettrait une responsabilisation claire et immédiate.

4/ Encadrement de la consommation d'alcool

Nous proposons que le District engage une réflexion urgente sur :

la suppression des buvettes alcoolisées lors des matchs de jeunes, ou a minima,

l'interdiction de consommation aux abords immédiats des aires de jeu.

Il ne s'agit pas d'une posture morale, mais d'un principe de prévention.

5/ Sanctions automatiques en cas d'envahissement

Afin d'éviter toute ambiguïté future, nous suggérons l'adoption d'un principe clair :

Tout envahissement de terrain par des supporters lors d'un match de jeunes

entraînerait automatiquement :

une amende financière significative,

un huis clos,

et une sanction sportive pouvant aller jusqu'à une perte de points significative.

Une règle connue à l'avance protège autant qu'elle sanctionne.

III. Une opportunité pour le District

Monsieur le Président,

Ce moment, aussi regrettable soit-il, offre au District une occasion rare :

Celle d'inscrire durablement dans son histoire une réforme protectrice et structurante.

Une réponse forte aujourd'hui éviterait que demain un incident plus grave encore ne vienne interroger notre capacité collective à protéger nos jeunes licenciés.

Le FC Grésilles souhaite travailler en partenariat avec le District pour transformer cette épreuve en avancée institutionnelle.

Notre objectif n'est pas de pointer un club.

Notre objectif est de consolider un cadre qui protège tous les clubs.

Conclusion

Nous vous demandons respectueusement :

d'examiner ces propositions en urgence,  
d'envisager une communication départementale rapide,  
et d'engager une concertation élargie avec les clubs.

Parce qu'un principe doit désormais être intangible dans notre département :  
Aucun adulte ne touche un mineur sur un terrain de football.

Nous sommes à votre entière disposition pour contribuer à ce travail collectif.  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du  
Comité Directeur, l'expression de notre considération respectueuse.

FC Grésilles

Les Membres du Bureau et du Conseil D'Administration